

Pourquoi la France ne s'acquitte pas de sa dette

L'intimidation des petits Etats par les grands s'agissant de dettes et de créanciers remonte au Moyen Âge.

JAMAL REDDANI*

Philippe-Auguste, roi de France au XIII^e siècle (treizième), fut le premier souverain à avoir séparé ses biens privés de ceux du royaume. Il créa l'Etat et sépara aussi la personne de la fonction. C'est en 1190 qu'il créa le Trésor public. Organisant en quelque sorte l'administration «moderne». La notion de dette publique a émergé à cette époque. Elle fut d'emblée qualifiée de «bonne dette». N'avait-elle pas pour fonction de financer les vainqueurs, par opposition à la «mauvaise dette» qui finançait les vaincus, si possible petits Etats voisins? Les besoins du royaume n'ont ensuite cessé d'augmenter, alimentant la dette tout court. Comme le rappelle Jean-Marc Daniel dans son ouvrage «Huit leçons d'histoire économique» (2012), il y a une condition pour l'existence d'une dette publique: il faut des prêteurs. Hier comme aujourd'hui, il peut s'agir parfois de petits Etats bien prospères, avec des lacs et des montagnes. Comme on pouvait s'y attendre (rétrospectivement), Philippe Auguste fut confronté à la croissance de la dette publique au point de ne plus pouvoir la contrôler. Pour le grand malheur de ses créanciers. Les Etats dont l'obsession et le but sont la puissance n'ont de cesse de lever de nouveaux impôts. A l'époque de Philippe-Auguste déjà, la fiscalité devint insoutenable. Il y eut des refus de payer un impôt (déjà) jugé confiscatoire. Face à ce genre de résistance, l'Etat redouble en général d'imagination pour sophistiquer la contrainte, ou recourir à la brutalité. Le bon roi Philippe-Auguste «organisa» une banqueroute et en profita pour créer une mécanique de disparition du créancier, qui emportait de facto

la créance. Il trouvait toujours quelques griefs très sérieux envers les créanciers. Philippe-Auguste «théorisa» malgré lui le choix de rançonner soit la population, soit celle des Etats voisins. Ses mesures expéditives pour annuler la dette publique sont devenues légendaires. Un Etat surendetté déplace très vite le problème de sa dette vers un autre terrain qui lui est bien plus favorable: celui de la puissance et de la domination. Prenons la France d'aujourd'hui et son petit voisin l'Etat de Vaud (au hasard). Il y a le Royaume des grands bonnets rouges, et celui des petits bonnets jaunes dont les sujets se hâtent aux guichets de la Poste (le géant jaune) pour y régler prestement leurs factures de fin de mois.

Qu'apprend-on tout d'un coup de la bouche de notre modéré ministre des Finances? Que les bonnets rouges n'ont toujours pas honoré leurs engagements. Ils retardent sans raison le paiement des rétrocessions sur l'impôt à la source des frontaliers. Au total un demi-milliard de francs tout de même pour la Suisse. Ces retards volontaires mettent certaines communes dans l'embarras. Le ministre de l'économie Pierre Moscovici, fils spirituel du bon roi Philippe-Auguste, a écrit de sa belle plume de paon à sa «chère Eveline» (la reine Widmer Schlumpf). Il lui demande avec douceur de presser, si possible brutalement, le petit canton de Vaud de fermer les yeux sur les faux frontaliers. Il y a là tout un art de détourner les problèmes.

La France a une vraie difficulté à honorer ses engagements envers ses amis créanciers suisses? Ils transposent le problème sur un autre plan. C'est d'une banalité absolue. Les Vaudois ne feront-ils pas allégeance à Berne, oubliant la cause de leurs tracasseries? Et leur dû? Espérons que le Roi Philippe-Auguste ne nous aura que hanté passagèrement, nous, vaudois studieux et économes.

* Economiste

L'immigration devenir un bouc-émissaire

La position qui consiste à souhaiter l'isolation du pays aurait

STÉPHANIE RUEGSEGGER*

Des routes surchargées? Des logements rares? Une pression sur le marché de l'emploi? Une augmentation du sentiment d'insécurité? Ne cherchez plus, le bouc-émissaire est tout trouvé: l'immigration. Il est toujours plus confortable de trouver chez l'autre, en l'occurrence l'étranger, la cause de tous nos maux. Réflexe aisé, mais pas forcément efficace. Car une fois que l'on aura chassé le responsable désigné de nos malheurs supposés, on se rendra vite compte qu'en plus de ne pas résoudre nos problèmes, cela en aura créé de nouveaux.

C'est pourtant le scénario qui nous est proposé le 9 février prochain. L'initiative contre l'immigration de masse de l'UDC condamne de facto les accords bilatéraux passés avec l'Union européenne.

Elle entend également inscrire la Suisse dans une attitude de repli qu'elle n'a jamais connue par le passé. Pour mieux nous faire avaler la pilule de son texte, l'UDC veut nous faire croire, d'une part, que les accords bilatéraux seraient à l'origine d'une forte immigration et, d'autre part, que cette immigration porte préjudice à la Suisse. Cela est faux, à double titre.

La Suisse a certes connu une forte immigration ces dernières décen-

nies. Mais ce mouvement est antérieur à la libre circulation des personnes.

Plus concrètement, il a débuté au milieu des années 1990, pour atteindre son apogée au début des années 2000. Or, les années 1990 étaient encore sous le régime du contingentement. Le volume de l'immigration n'est donc pas ré-



LE VOLUME MIGR
RÉGLÉ PAR DES OU
C'EST LA SITUATIO
RELLE QUI LE DÉT

glé par des outils juridiques. Ce qui en détermine le niveau, c'est la situation conjoncturelle. Les faits le montrent d'ailleurs très clairement: l'immigration croît en période de haute conjoncture, alors qu'elle décroît lorsque la situation économique se détériore. Et comme dans un cercle vertueux, l'immigration permet précisément à notre économie de rester compétitive, en dépit de conditions cadre qui pourraient la pénaliser, comme la petite taille de son marché, le franc fort, ou encore le coût élevé de la main-d'œuvre.

L'autre cliché véhiculé par le texte de l'UDC voudrait que l'immigration porte préjudice à notre pays. Mais il convient à nouveau de démentir une telle assertion. Il n'est pas question de se voiler les

Marge de progrès

Les assureurs manquent d'objectifs clairs malgré leur présence sur le web.

HENRI SCHWAMM*

Si l'on en croit des spécialistes allemands, les sites Internet de nombreux assureurs ne connaissent pas le succès escompté. Bode

directrice. On fournit pêle-mêle des informations sur la société et sur ses services, des renseignements pratiques sur les possibilités de passer un contrat en ligne et sur les partenaires de diffusion. Réussir sur Internet implique une forte concentration sur l'objectif que l'on cherche à atteindre. Les utilisateurs ne disposent que d'un très bref temps d'attention. Il faut

Cannabis: la régulation